

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

*Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)*

மாநகர மன்றம்

L'an deux mil vingt-cinq, le 3 du mois de DECEMBRE à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais.

Date de convocation : 27 novembre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 19
votants : 23

Le Maire procède à l'appel nominal des conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL - Nicolas BRAULT-HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSÉ - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Christian GUIHARD - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Fabienne JOANNY - Jean-François JOSSE - Nadine LEMEIGNEN - Christelle PERRAUD - Gilles PERRAUD - Bertrand PITON - Marie-Anne THEBAUD - Sandrine VIGNOL

Absents ayant donné procuration :

Nicolas DEUX ayant donné procuration à Bertrand PITON
Yann HERVY ayant donné procuration à Cyrille HERVY
Martine PERRAUD ayant donné procuration à Nadine LEMEIGNEN
Joël LEGOFF ayant donné procuration à Jean-François JOSSE

Absents excusés

- Sébastien TOCQUEVILLE
- André TROUSSIER
- Céline HALGAND

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Nadine LEMEIGNEN est désignée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2025 12 81 - RAPPORT D'ACTIVITE 2024
SAINT-NAZAIRE AGGLOMERATION - COMMUNICATION

Rapporteur : Sylviane BIZEUL

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose

que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement accompagné du compte administratif.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Il est précisé que ce rapport a été adressé aux élus avec la convocation à la présente séance.

Quelques chiffres clés :

645 agents à la CARENE au 31 décembre 2024 dont 74,90 % de catégorie C dont 53,60 % de femmes et 46,40 % d'hommes,

73 673 tonnes de déchet collectées avec un taux de 81 % de valorisation des déchets,

364 nouveaux logements sociaux cofinancés par la CARENE,

Des dépenses réelles de fonctionnement de 201 millions d'euros dont 27 % budget principal,

Et des dépenses d'investissement de 101 millions d'euros,

100 classes et 2 400 élèves concernés par l'Education Artistique et Culturelle.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 5211-39,

Vu le rapport d'activité pour l'exercice 2024 ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

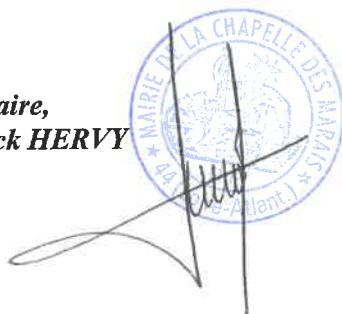
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et L 2121-21 du CGCT :

- Prend acte de la communication du rapport d'activités de la CARENE pour l'année 2024,

- Donne acte au Maire ou à son représentant de cette communication.

*Fait à la Chapelle des Marais
Le 4 décembre 2025*

*Le Maire,
Franck HERVY*



Le Secrétaire de Séance